



PROCESSUEL

SCP d'avocats au Barreau de Douai

14, quai des Augustins
59500 Douai

Tel : 03.27.71.51.00
contact@processuel.fr

BAREME d'HONORAIRES pour les procédures d'appel de la SCP PROCESSUEL

Pendant une durée de deux ans renouvelable, le Cabinet assure l'information de son correspondant / de son client, dans les meilleurs délais, sur le déroulement de la procédure (surveillance des délais de procédure), jusqu'au prononcé de l'arrêt et, le cas échéant, de la signification de l'arrêt à avocat.

A/ APPEL DROIT COMMUN (*Dans l'hypothèse où l'intérêt du litige est inférieur à 50.000 €*)

Dossier comportant jusqu'à 2 parties : 900 HT

Dossier comportant de 3 à 5 parties : 1 100 HT

Dossier comportant de 6 à 9 parties : 1 300 HT

Dossier comportant de 10 à 15 parties : 1 500 HT

B/ RENVOI APRES CASSATION/ APPEL-COMPETENCE/ JOUR FIXE à partir de **1 100 € HT**

Dans l'hypothèse d'un intérêt du litige supérieur à 50.000€, ou lorsque le nombre de parties sera supérieur à 15, le cabinet PROCESSUEL établira un devis.

Le montant des dépens et du timbre fiscal est à la charge du client

Notre forfait d'honoraires de postulation de base comprend :

- l'acte de constitution ou d'appel par voie électronique*
- le suivi des dossiers en mise en état (déroulement de la procédure et surveillance des délais de procédure)*
- le dépôt de conclusions au fond (dépôt et relecture de **2 jeux** de conclusions)*

Cet honoraire de base ne comprend ni le dépôt de plus de deux jeux d'écritures, ni le suivi particulier notamment de :

- procédure d'incident devant le Conseiller de la mise en état, ou déferé*
- procédure devant le Premier Président,*
- procédure en requête en omission de statuer, etc*

qui sera alors facturé par **un honoraire forfaitaire complémentaire** à fixer par l'avocat en charge du dossier.

Au-delà des différentes formules, susmentionnées, le Cabinet propose **un tarif horaire de 250 € HT** de l'heure pour :

- Les consultations et les rendez-vous de travail
- L'opposition / la tierce opposition / le recours en révision
- Les transactions
- Le décompte et l'exécution des décisions de justice
- Toute autre procédure non expressément évoquée ci avant
- Pour les pourvois en matière pénale, le tarif forfaitaire est de 350 € HT, outre le coût des notifications par LRAR

Un honoraire de résultat peut également être proposé, si le moyen soulevé par le Cabinet PROCESSUEL permet de gagner le procès devant la Cour (en fonction de l'intérêt du litige et du gain obtenu).